



4, Grande Rue  
72190 – NEUVILLE SUR SARTHE  
TEL : 02 43 25 30 97  
FAX : 02.43.25.38.95

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL. SEANCE du 23 AVRIL 2019**

Le Vingt-trois avril Deux Mille Dix-neuf t à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique CANTIN. Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Véronique CANTIN, Monsieur Jean FARCY, Monsieur Christophe FURET, Madame Florence THISE, Monsieur Yves SECHET, Madame Catherine CAPLAIN, Monsieur Alain JOUSSE, Monsieur Paul DOUILLARD, Monsieur Jean Claude ESNAULT, Monsieur Philippe LANGELLO, Madame Virginie DURAND

EXCUSES ET ABSENTS : Monsieur Gérard SIDOT qui donne pouvoir à Monsieur Jean FARCY, Madame Véronique JULIENNE qui donne pouvoir à Madame Claudette BOUSSION, Madame Catherine CHEDANE qui donne pouvoir à Florence THISE, Madame Sylvie DUCHESNES qui donne pouvoir à Monsieur Christophe FURET Madame Christelle YVARD qui donne pouvoir à Monsieur Yves SECHET, Monsieur Aurélien BOURGAULT, Madame Sylvie LEFEUVRE, Madame Claudette BOUSSION ?J

### **1<sup>ère</sup> commission :**

#### **Rapporteur : Monsieur Jean FARCY, FINANCES ET URBANISME**

Madame le Maire explique au Conseil, la nécessité de régulariser des situations qui ont été matérialisées sur le terrain, mais sans accomplir les formalités administratives.

L'adhésion de la commune à l'ATESART72 lui permet de procéder par actes administratifs établis par l'ATESART.

Ainsi Madame le Maire expose les cas en attente et pour lesquels une délibération individuelle sera proposée.

#### **Régularisation des terrains CHAPLAIN**

Il s'agit de régulariser un échange de terrain entre les consorts CHAPLAIN et la commune de Neuville sur Sarthe dans le cadre de la création d'un chemin piétonnier. Cet échange de parcelle se réalise par un échange de la parcelle ZO141 contre la parcelle ZN103 et une partie du CE22. Le bornage a été effectué à la demande de la commune.

L'acte administratif sera rédigé par l'ATESART.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

**Cette délibération est votée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

#### **Cession de Terrain entre la commune et Mr LEPELTIER ET Mme LORIEUX**

Il s'agit de vendre à Mr LEPELTIER et Mme LORIEUX la parcelle ZN156 dont la commune est propriétaire, et le délaissé de la départementale RD300 suite à une modification du tracé par le Conseil Départemental de le Sarthe.

Il faut prendre attache auprès des services départementaux pour connaître la situation juridique de ce délaissé.

Le prix de cette cession a été fixée à 350 €uros, et les frais de bornage et d'acte sont à la charge des acquéreurs.  
L'acte administratif sera rédigé par l'ATESART.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

**Cette délibération est votée à l'unanimité**  
**Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

#### Cession de terrain à Mr et Mme BRANJONNEAU

Madame le Maire expose les faits suivants :

Monsieur et Madame BRANJONNEAU qui demeurent au Barrage, parcelle ZV 18, et qui est desservi par le Chemin Rural 14 ont demandé de faire l'acquisition d'une partie de ce chemin rural pour leur permettre d'assurer la salubrité de leur habitation.

Après validation par la commission ad hoc qui s'est rendue sur place :

Dans ce projet de cession, il a été demandé aux conjoints BRANJONNEAU de faire effectuer un bornage par un géomètre. Ce bornage a été effectué par le cabinet SUARD – MENARD qui permet d'établir sur la parcelle objet de la cession à une superficie de 395 M<sup>2</sup>

Considérant que la commune de Neuville sur Sarthe estime le terrain à 0,60 €uro du M<sup>2</sup>, ce bien sera vendu un total de 197,50 €uro.

L'acte administratif sera rédigé par l'ATESART.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

**Cette délibération est votée à l'unanimité**  
**Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

#### Transfert des espaces publics de la rue du Gouléard à la Commune de Neuville sur Sarthe ;

Madame le Maire expose les faits au Conseil. En 1970 un Permis d'Aménager a été autorisé pour permettre la création du lotissement Le Gouléard.

A l'achèvement des travaux les espaces publics n'ont pas été rétrocédés à la commune de Neuville sur Sarthe. Cependant malgré l'absence d'acte juridiques la commune s'est toujours comportée en propriétaire refaisant plusieurs fois voiries, réseaux, trottoirs et espaces verts.

Considérant que tous les propriétaires ont adressés un courrier en date du 19 Février 1990 pour le transfert des parties communes à la Commune de Neuville sur Sarthe

Madame le Maire soumet au conseil cette rétrocession au bénéfice de la commune.

L'acte sera rédigé par l'ATESART

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

**Cette délibération est votée à l'unanimité**  
**Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

#### Servitude de passage d'une canalisation d'eaux pluviales sur le terrain de Mr FARCY

Madame le Maire expose les faits suivants :

Considérant la délibération du 15 septembre 2005 qui établissait la convention de création d'une canalisation d'eaux pluviales pour assurer l'acheminement des eaux pluviales du lotissement de La Galicherie et des parcelles voisines au droit de la parcelle N 501 appartenant à M Jean Farcy.

Considérant la signature de cette convention entre la Commune et M Jean FARCY qui précise tous les spécificités de cette canalisation et des ouvrages.

Considérant qu'il convient d'assurer la régularisation de cette convention et en particulier son inscription aux hypothèques par un acte administratif qui sera rédigé par l'ATESART,

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

**Cette délibération est votée à l'unanimité  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Dénomination et numérotation des voies

Madame le Maire rappelle au Conseil que la Poste avait fait une proposition à la commune pour une prestation de services pour 10.000 Euros.

Considérant que depuis nous avons été informés que la commune de Neuville allait faire l'objet des études de déploiement de la fibre des 2019 et que le Conseil départemental avait intégré la prestation numérotation/localisation par son délégataire.

Devant cette possibilité offerte gratuitement par le Conseil Départemental, Madame le Maire a pris contact avec les services de la Poste pour annulation de la commande, telle qu'elle avait été formalisée.

2ème Commission

**Rapporteur Madame Claudette BOUSSION  
Bâtiments – Sports – Associations Sportives**

Madame Claudette BOUSSION étant absente, c'est Madame le Maire qui présente les dossiers.

Travaux en cours :

Concernent le logement au-dessus de la cantine, les travaux en régie sont bien avancés, la pose de la fibre est faite sur les murs, les peintures sont en cours, et l'établissement Atout décors termine la pose du sol souple pour cette semaine.

De nouveaux locataires devraient prendre possession du bien dès le 1er juin. Le loyer est fixé à 420 €, hors fluides.

Pour le Groupe Scolaire les bouches supplémentaires de ventilation ont en partie été réalisées mais faute de pièces le chantier sera fini pendant les vacances d'été

Concernant les terrains de football, l'entreprise Marty fera le nécessaire au début du mois de Juillet après les travaux préparatoires réalisés par les services techniques. Il sera également posé 2 range vélos de 6 places chacun pour la fin du mois de Mai.

Les travaux d'insonorisation, dans le restaurant scolaire et dans l'école maternelle seront réalisés début juillet.

Pour l'Eglise un rendez-vous est fixé au 16 mai pour arrêter la solution proposée par les établissement DELESTRE en présence de l'équipe d'animation paroissiale et de notre prêtre.

En ce qui concerne le projet de la Mairie, nous rencontrons les architectes le Mercredi 25 mars pour une nouvelle esquisse.

3ème Commission

**Rapporteur : Monsieur Yves SECHET  
VOIRIE- ESPACES VERTS- ENVIRONNEMENT**

Monsieur Yves SECHET fait le point sur les chantiers en cours.

### Les Sillons :

Le chantier suit son cours et devrait se terminer courant Mai. L'entreprise est actuellement sur la réalisation de l'arrêt de bus de la Trugalle et terminera aussi les finitions dans les rue des Sillons.

Il est également demandé de procéder rapidement sur la route des Fontenelles.

Monsieur SECHET informe le Conseil que l'ensemble des panneaux de signalisation sollicités a été validé et que la livraison devrait intervenir début Mai.

Concernant les remarques que font les riverains concernant les mauvaises herbes qui poussent sur les trottoirs nouvellement refaits, pour partie cela est due. A l'interdiction de traiter, néanmoins l'entreprise devra reprendre ceux qui se détériorent sur toute leur surface en particulier à proximité des espaces verts.

L'entreprise CHAPLAIN intervient en fin de semaine sur la commune et notamment sur le terrain des fêtes pour poser de nouvelles pierres et sécuriser l'espace.

L'entreprise TRIFFAUT interviendra pour les fossés le 27 Mai.

### 4<sup>ème</sup> Commission

**Rapporteur : Madame Florence THISE**

**AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERSONNELS**

#### Conseil Municipal Enfants.

Madame Florence THISE fait part au Conseil de la journée de visite à l'Assemblée Nationale. Ce fut une journée qui s'est très bien déroulée et dans une très bonne ambiance. Malgré l'heure de départ matinale la circulation était dense et le groupe est arrivé avec un peu de retard.

La visite s'est déroulée avec beaucoup de sérieux, les jeunes conseillers ont été accueillis par notre député Jean Carles GRELIER. Nos jeunes conseillers ont été impressionnés par la solennité du site, ils ont pu se rendre dans l'hémicycle et reconnaître des élus connus médiatiquement. Le débat traitait alors de l'avenir de ADP.

La journée s'est terminée par un buffet dinatoire qui a pris fin vers 20 h 30.

#### Le jardin du Vivant

L'intervention commence le Jeudi 9 mai pour une période de 5 semaines. Ce sera le midi sur le temps de la restauration scolaire et les enfants seront tirés au sort par les enseignants concernés

#### Personnels

Madame Amélie DUVAL prendra ses fonctions le 2 Mai 2019. Il sera organisé un échange autour d'un -croissant le Lundi 6 Mai à 10 heures pour échange avec les élus et tous les agents.

Madame le Maire précise que près de 30 candidatures pour le poste à pourvoir d'agent administratif polyvalent pour pourvoir au remplacement de Mme BLANCHARD ont été reçues : 5 candidats ont été sélectionnés pour un premier entretien.

### 5<sup>ème</sup> Commission

**Rapporteur : Monsieur Christophe FURET**

**RELATONS EXTERIEURES**

#### Attribution des Subventions

Monsieur Christophe FURET fait part des propositions faites pour 2019.

Une augmentation de 20 Euros pour la Pêche de Neuville et une aide exceptionnelle de 500 Euros pour le football afin de rembourser les barnums que Monsieur PROU avait prêté personnellement l'année dernière.

Voici le tableau des subventions pour 2019

<b>NOM DES BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANT ALLOUE EN 2018</b>
<b>UNC – AFN – Neuville</b>	<b>200.</b>
<b>Amis de La pêche</b>	<b>70.</b>
<b>Comité des Fêtes de Neuville*</b>	<b>500</b>
<b>Comité de Loisirs de Montreuil</b>	<b>200</b>
<b>Génération Mouvements</b>	<b>900.</b>
<b>Amicale Sports et Loisirs</b>	<b>1400.</b>
<b>Cineambul</b>	<b>345</b>
<b>Zen à Neuville*</b>	<b>75.</b>
<b>Association Sportive Neuville section football*</b>	<b>2705 (2205+500).</b>
<b>Association Sportive Neuville section Judo *</b>	<b>1875.</b>
<b>Association Sportive Neuville section Karaté</b>	<b>400.</b>
<b>Escrime Club Neuville*</b>	<b>555</b>
<b>Mesnie des 7 Châteaux</b>	<b>100.</b>
<b>Association badminton Neuville</b>	<b>300.</b>
<b>Neuville Basket Association*</b>	<b>800.</b>
<b>Association Parents Elèves – Neuville</b>	<b>1100.</b>
<b>Coopérative scolaire Neuville</b>	<b>3000.</b>
<b>Foyer Associatif Jean Cocteau</b>	<b>240.</b>
<b>Familles Rurales (les voisineurs)</b>	<b>50</b>
<b>Pétanque Neuilloise</b>	<b>50.</b>
<b>CRI à 72 (Nuisances LGV)</b>	<b>1500.</b>
<b>Raid Humanitaire (les cops 'trotteuses)</b>	<b>100</b>

Le montant total des subventions s'élève à 16 465 Euros et le solde est de 1035 Euros

Madame le Maire soumet cette proposition au vote.

**Cette délibération est votée à l'unanimité  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

#### Manifestation Passée

La chasse aux œufs a connu un vif succès. 12 personnes ont participé à cette manifestation qui cette année s'est déroulée en bas des Terrasses de l'Eglise.

#### Manifestations Futures

Cérémonie du 8 mai avec cette année un vin d'honneur qui sera offert à la Maison des Loisirs

Marche Nocturne le 10 Mai avec départ de la Salle Omnisports et une animation par un groupe Tzigane

#### Neuville dans la Course

Monsieur Christophe FURET précise que tout se met en place et que cette manifestation se terminera par un final exceptionnel.

Les partenaires sont prêts et les écuries automobiles aussi.

Le planning pour la décoration est fait et toute l'organisation a été validée par la commission spéciale qui s'est réunie le Jeudi 18 Avril

Le départ du défilé des voitures aura lieu sur le parking de la salle Armand BOURILLON et sera animé par « Les Gais Lurons ».

Monsieur FURET ne souhaite pas en dévoiler davantage voulant garder un esprit de surprise.

#### Les Jurés d'Assises

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut procéder au tirage au sort des jurés d'assises. Ce tirage s'effectue à partir de la N° liste générale des électeurs en premier lieu par le numéro de la page et ensuite par page par le numéro de la ligne.

Vu que la Commune de Neuville par circulaire préfectorale doit fournir 2 jurés, il nous faudra procéder au tirage de 6 noms.

Pour procéder à ce tirage deux enveloppes contenant les numéros 1 à 131 pour les pages et 1 à 15 pour les lignes sont données au doyen et au benjamin des conseillers.

Le tirage au sort est effectué et les noms suivants seront transmis au tribunal après les formalités obligatoires auprès de chacun d'eux.

- ✚ Madame BRION Martine, N° 249
- ✚ Madame GOULVENT Anne, N°863
- ✚ Monsieur GUILLET Patrick, N°900
- ✚ Madame MERLET Audrey, N°1392
- ✚ Monsieur BOURDON- LIGER Emmanuel, N°191
- ✚ Madame LHUISSIER Nicole, N°1273

**Madame le Maire soumet cette proposition au vote.**

**Cette délibération est votée à l'unanimité**

**Pour extrait conforme au registre des délibérations.**

Madame le Maire rappelle à chacun des élus les permanences à assurer pour les prochaines élections européennes.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 15.

==+==+==+==+==+==+==+